

UBS (IRL) ETF PUBLIC LIMITED COMPANY
(la « Société »)
CIRCULAIRE A L'ATTENTION DES ACTIONNAIRES
ET AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMEDIATE.
Constituée en Irlande sous le numéro d'immatriculation : 507439

Siège social

32 Molesworth Street

Dublin 2

Irlande

Avis de convocation à l'Assemblée générale annuelle de la Société

Veillez trouver ci-joint l'Avis de convocation à l'Assemblée générale annuelle (« **AGA** ») de la Société qui se tiendra le vendredi 23 août 2019 à 12h00. Un formulaire de procuration vous permettant d'exprimer vos voix concernant les points soumis au vote lors de l'AGA est également joint aux présentes.

Les Administrateurs de la Société estiment que les résolutions qui seront soumises au vote lors de l'AGA sont dans l'intérêt de la Société et de ses Actionnaires dans leur ensemble et vous recommandent de voter en faveur des résolutions énoncées ci-après.

1. Réception et considération du Rapport des administrateurs et des Etats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ainsi que du rapport du commissaire aux comptes relatif à ces derniers, et examen des affaires de la Société ;
2. Approbation de la reconduction du mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que commissaire aux comptes de la Société ;
3. Autorisation des Administrateurs à fixer la rémunération du commissaire aux comptes ; et
4. Autorisation du versement de la rémunération des Administrateurs.

Si vous n'envisagez pas d'assister à l'Assemblée générale annuelle mais que vous souhaitez voter les résolutions, veuillez remplir le formulaire de procuration ci-joint et le renvoyer au Secrétaire de la Société, à l'attention de Mme Gemma Bannon, MFD Secretaries Limited, 32 Molesworth Street, Dublin 2, Irlande au plus tard 48 heures avant la date de l'assemblée.

Si vous avez certains doutes quant aux décisions que vous devez prendre, nous vous recommandons de demander conseil à votre courtier, votre banquier ou tout autre conseiller professionnel.

Si vous avez vendu ou cédé l'ensemble de vos Actions dans la Société, veuillez transmettre le présent document à l'acheteur ou au cessionnaire, ou au courtier, au banquier ou autre agent par l'intermédiaire duquel la vente ou la cession a été réalisée.

CALENDRIER PREVU DES PRINCIPAUX EVENEMENTS*

Date de la présente Circulaire : 26 juillet 2019

Date d'enregistrement en vue de voter lors de l'AGA : 21 août 2019

Date et heure limites de réception des formulaires de procuration : 21 août 2019 à 12h00

Assemblée générale annuelle : vendredi 23 août 2019 à 12h00

* Sauf mention contraire, les heures indiquées dans la présente Circulaire correspondent à l'heure de Dublin.

UBS (IRL) ETF PUBLIC LIMITED COMPANY
(la « Société »)

AVIS DE CONVOCATION à l'Assemblée générale annuelle de la Société susmentionnée
qui se tiendra le
vendredi 23 août 2019 à 12h00 dans les locaux de MFD Secretaries Limited, 32 Molesworth
Street Dublin 2, Irlande, afin d'aborder les points suivants :-

1. Réception et examen du Rapport des Administrateurs et des Etats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ainsi que du rapport de PricewaterhouseCoopers (le « **Commissaire aux comptes** ») relatif à ces derniers, et revue des affaires de la Société ;
2. Approbation de la reconduction du mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que commissaire aux comptes de la Société ;
3. Autorisation des administrateurs à fixer la rémunération du commissaire aux comptes ; et
4. Autorisation du versement de la rémunération des Administrateurs.

Les Actionnaires peuvent obtenir gratuitement le prospectus, les documents d'information clé pour l'investisseur, les derniers rapports annuel et semestriel ainsi que des exemplaires de l'Acte constitutif et des Statuts sur le site Internet www.ubs.com/etfs ou auprès du siège social d'UBS Fund Management (Luxembourg) S.A. (le « **Gestionnaire** ») ou auprès des représentants locaux des pays dans lesquels la Société est enregistrée.

Par ordre du Conseil

Au nom et pour le compte de
MFD Secretaries Limited
Secrétaire de la Société
Siège social :
32 Molesworth Street
Dublin 2

Le 26 juillet 2019

Remarque :

Un membre qui est en droit d'assister et de voter à l'assemblée susmentionnée est en droit de nommer un mandataire pour assister et voter à sa place. Un mandataire ne doit pas forcément être un membre de la Société. L'instrument permettant de nommer un mandataire peut être obtenu auprès

de et doit être remis au Secrétaire de la Société, MFD Secretaries Limited, 32 Molesworth Street Dublin 2, Irlande, ou envoyé par e-mail à l'adresse mfdsecretaries@maples.com, à l'attention de Mme Gemma Bannon, au plus tard 48 heures avant le début de l'assemblée.

**UBS (IRL) ETF PUBLIC LIMITED COMPANY
FORMULAIRE DE PROCURATION**

**Veillez compléter le présent formulaire de procuration et le renvoyer par courrier à
MFD Secretaries Limited 32 Molesworth Street Dublin 2
à l'attention de Mme Gemma Bannon
au plus tard à 12h00 (heure de Dublin) le 21 août 2019.**

Je/Nous, _____ (nom),
domicilié(s) _____

_____ (adresse, cf. note

1)

titulaire(s) du compte d'actionnaire numéro _____ (numéro de compte),
étant Actionnaire(s) de la Société à la Date d'enregistrement, donne/donnons par la présente
procuration à
(veuillez cocher la case correspondante)

_____ (nom du mandataire) ou,
en son absence,

Gemma Bannon de MFD Secretaries Limited

Lisa Connaughton de MFD Secretaries Limited

Regina Acton de MFD Secretaries Limited

Sarah O'Callaghan de MFD Secretaries Limited

Niamh Fox de MFD Secretaries Limited

afin de voter en mon/notre nom et pour mon/notre compte lors de l'AGA de la Société.

Veillez cocher ci-dessous les cases correspondant à la manière dont vous souhaitez exprimer vos
voix concernant les résolutions
énoncées dans l'Avis de convocation à l'AGA. En l'absence d'instruction de vote, le mandataire
votera ou s'abstiendra à sa discrétion.

	RESOLUTIONS	OUI	NON	ABSTENTION
1.	Réception et approbation du Rapport des administrateurs et des Etats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018			
2.	Reconduction de PricewaterhouseCoopers dans les fonctions de Commissaire aux comptes de la Société			
3.	Autorisation des Administrateurs à fixer la rémunération du Commissaire aux comptes			

4	Autorisation du versement de la rémunération des Administrateurs.			

Signé le 2019

Nom et adresse de l'Actionnaire

Signature : _____

Signataire/Mandataire dûment autorisé

Au nom et pour le compte de _____ (nom de l'organisme ou du fonds)

NOTES EXPLICATIVES

1. L'Actionnaire doit inscrire ses nom, prénom et adresse figurant au registre en lettres capitales. En cas de comptes joints, le nom de tous les détenteurs doit être mentionné.
2. Si l'Actionnaire souhaite nommer une autre personne en qualité de mandataire, son nom doit être indiqué à l'emplacement prévu à cet effet.
3. S'agissant du Formulaire de procuration :
 - (a) lorsque l'Actionnaire est un fonds ou un organisme, il doit être signé par un signataire ou mandataire dûment habilité du fonds ou de l'organisme ;
 - (b) lorsque l'Actionnaire est une personne morale, il doit porter le cachet de cette dernière ou être signé pour son compte par un mandataire ou responsable dûment habilité de la personne morale ; et
 - (c) en cas de détenteurs conjoints, la voix du détenteur principal, exprimée en personne ou par procuration, sera prise en compte à l'exclusion des voix des autres détenteurs conjoints ; à cet égard, le caractère de détenteur principal sera déterminé en fonction de l'ordre dans lequel le nom des détenteurs conjoints figure au registre au titre de la participation conjointe.
4. Afin d'être valable, le présent formulaire de procuration ainsi que tout pouvoir en vertu duquel il est signé doivent parvenir au Secrétaire de la Société, MFD Secretaries Limited, 32 Molesworth Street, Dublin 2, Irlande, à l'attention de Mme Gemma Bannon, au plus tard quarante-huit heures avant l'heure de convocation à l'assemblée. Les Formulaires de procuration peuvent, dans un premier temps, être transmis par e-mail à l'adresse mfsecretaries@maples.com, auquel cas l'original devra suivre par courrier.

Toutefois, le Formulaire original doit être envoyé par courrier à l'adresse susmentionnée.

5. Un mandataire ne doit pas nécessairement être Actionnaire de la Société, mais doit assister à l'assemblée en personne afin de vous représenter.